



# Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 63 - Janvier - Février - Mars 2012 - Supplément n° 1

Directeur de publication : Michel Dubuis - Commission paritaire n° 0613S07897 - Dépôt légal : 1er trimestre

- Pour l'annulation de toutes les suppressions de postes dans l'éducation nationale, (- 491 postes pour l'académie),
  - Contre les 14 suppressions dans l'administration des services et des établissements scolaires,
  - Contre la liquidation des services départementaux des inspections académiques, pour l'abandon du projet rectoral de réorganisation,
  - Pour défendre et améliorer le service public d'éducation, et non le démanteler comme l'exige la RGPP,
- Contre la dégradation des conditions de travail et la mise sous pression des personnels :

**RENDONS-NOUS  
VISIBLES !**

**GREVE**  
**RASSEMBLEMENTS  
DES  
ADMINISTRATIFS  
ET INFORMATIENS  
DANS LES  
DEPARTEMENTS**  
(les RDV en page 4)  
**MANIFESTATION  
NATIONALE  
A PARIS**  
**MARDI  
31 JANVIER  
2012**

## **SNASUB-FSU de l'académie d'AMIENS**

Syndicat national de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques - Fédération syndicale unitaire

**Siège académique : 9, rue Dupuis 80000 AMIENS**

**Téléphone : 03.22.72.95.02**

**Courriel : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)**

**Site internet nationaux : [www.snasub.fsu.fr](http://www.snasub.fsu.fr) et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)**



## Nos bons voeux pour 2012...

" **Toute l'équipe académique du SNASUB-FSU Amiens vous adresse ses voeux les meilleurs** pour l'année 2012 qui débute... Santé, bonheur, prospérité et réussite, pour vous et vos proches.

**Que cette année 2012 nous permette d'inverser le rapport de force à l'oeuvre actuellement**, favorisant les politiques de régressions sociales partout en Europe et en France.

**A l'heure où la crise financière**, produit de la spéculation sans scrupule et de l'irrationnalité en économie, semble justifier l'idée que c'est aux salariés et aux peuples de payer - en sacrifiant leurs conditions d'existence - **nous formulons, nous, des voeux de changement !**

**Que 2012 nous donne enfin la force collective** de faire aboutir nos revendications en affirmant haut et fort nos valeurs : **égalité, solidarité, services publics, emplois et salaires décents pour toutes et tous !** "

**L'équipe académique du SNASUB-FSU Amiens**,  
Frédérique Brugevin, Arnaud Bevilacqua, Bernard Guéant,  
Lamine Bensaddek, Sylvain Desbureaux, Jacques Vasseur,  
Philippe Lalouette

### Noté pour vous :

**Les avis de concours administratifs** organisés dans l'académie en 2012 sont parus. **Vous les trouverez sur le site de l'académie ou du SNASUB-FSU Amiens.**

- **Ouverture du serveur d'inscription : du vendredi 13 janvier au mardi 7 février**  
(17 h heure de Paris)

### Noté pour vous :

**Les commissions paritaires nationales des personnels de l'AENES** traitant des **mutations nationales** auront lieu : le **20 mars 2012 pour les SAENES**, le **3 avril pour les CASU**, le **4 avril pour les ADAENES**.

N'hésitez-pas à demander à nos commissaires paritaires nationaux de suivre vos demandes et de vous tenir informés des résultats.

**Les collègues adjoints** souhaitant muter dans une autre académie doivent **se pré-inscrire sur AMIA : serveur ouvert jusqu'au 7 février 2012.**

## Motion adoptée lors du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) - Budget 2012

*Cette séance plénière du CNESER est le résultat du boycott massif de la séance du 16 janvier, les listes d'émargement ne recueillant que 14 des 35 signatures requises pour que le quorum soit atteint. Au-delà de la forme, inacceptable, qui a consisté à transmettre in extremis des informations parcellaires dans la nuit du samedi au dimanche - veille de leur examen - c'est bien la réalité d'un budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ne permettant pas aux établissements et aux personnels d'assurer leurs missions qui est condamnée.*

" **Il y a une semaine, le ministère était largement interpellé sur l'urgence de communiquer sans ambiguïté et de manière exhaustive les montants des dotations** (masses salariales, investissements, fonctionnements...) et le détail des financements (budgétaires et extrabudgétaires) pour chacun des établissements d'enseignement supérieur. Il lui était aussi demandé de faire toute la lumière sur les critères ayant présidé à leur répartition. Le CNESER constate que le MESR n'a pas daigné fournir quelque document supplémentaire que ce soit. En refusant de donner aux conseillers la possibilité d'exercer leur rôle, le ministère confirme sa volonté de masquer la réalité budgétaire des établissements d'enseignement supérieur et son refus de tout dialogue social.

**Alors que les inégalités entre établissements se creusent, le CNESER exige être en capacité d'apprécier la situation budgétaire dans chacun des établissements** et la sincérité des budgets adoptés par ces derniers alors que cette répartition était renvoyée à l'opacité d'échanges entre le ministère et les établissements.

**Rendus publics quelques minutes avant la séance du CNESER boycottée, les propos du ministre fei-**

**gnant d'avoir arraché de nouveaux crédits** ne sauraient éclaircir la situation et pallier le caractère très parcellaire des données transmises. Bien au contraire, en pointant la faiblesse de la part « mise en réserve » des budgets des établissements, qui in fine disparaît des recettes (selon le ministre, 1,1% des dotations de fonctionnement dans l'enseignement supérieur en 2011, relativement au taux moyen de 6% pratiqué dans la sphère publique), l'intervention du ministre fait craindre de nouvelles coupes budgétaires.

**Face à un budget en recul en pouvoir d'achat, qui conduit les établissements à gérer la pénurie en gelant massivement des emplois de titulaires**, en accroissant la précarité et le recours aux agents non titulaires, en supprimant des heures d'enseignement - notamment pour anticiper des licences à 1500 h - compromettant ainsi l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier fondamentale, **le CNESER considère que ce budget ne répond pas aux besoins du service public d'enseignement supérieur et de recherche**, et ne lui permet pas de remplir ses missions.

**La communauté universitaire ne saurait faire les frais des « jeux d'écriture » du gouvernement.** Le CNESER exige que cette situation laisse la place au déblocage immédiat des ressources nécessaires aux établissements notamment pour faire face aux situations de déficits ainsi qu'à un modèle de répartition des dotations aux établissements, qui prenne en compte leurs besoins et la nécessité de réduire les inégalités criantes entre établissements."

*Adopté par 32 pour, 3 contre, 5 abstentions et 9 nppv.  
Avis défavorable sur le Budget par 29 contre,  
12 pour, 6 abstentions et 2 nppv*



# Le 31 janvier tous en grève et en manifestation pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche

Le budget 2012 représente de nouveaux tours de vis : 14000 emplois supprimés dans l'Éducation nationale, dont 400 administratifs ; instauration d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, accélération de la mise en œuvre de la contre-réforme des retraites... Et s'ajoutent toutes les mesures idéologiques, dictées par les dogmes néolibéraux, qui ne sont pas sans conséquences en terme de dégradation des services publics et des conditions de travail.

Il n'est pas un jour où le gouvernement n'annonce de nouvelles mesures qui renforcent l'austérité aggravant les conditions de vie de l'écrasante majorité des salariés.

Après avoir fait les frais du gel de la valeur du point d'indice, de la dégradation de leurs conditions de travail conséquente aux suppressions de postes des années passées, nos collègues, à commencer par celles et ceux de catégorie C dont le traitement passe une fois encore en dessous du SMIC, ne sont pas épargnés.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, des gels d'emplois sont annoncés. Nul besoin d'être grand clerc cependant, pour comprendre que les effets du budget de rigueur se feront également sentir : la logique de la LRU aboutit à ce que des suppressions soient en effet directement décidées par les présidents des universités.

Le contexte de crise économique et sociale et le souci de l'intérêt général imposeraient pourtant en matière de politique éducative d'autres choix, audacieux et qui ne gagent pas l'avenir des jeunes sur l'austérité d'aujourd'hui.

Nos revendications sont donc au contraire de rompre avec ces politiques basées sur les logiques d'individualisation et de concurrence, qu'elles s'appliquent aux élèves, ou aux personnels.

Le SNASUB-FSU s'est toujours opposé à toutes les réformes visant à individualiser les carrières des personnels, à évaluer leur performance individuelle... La crise ne change en rien cette perspective, sinon que renforcer notre détermination.

**Le budget 2012 n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'il ne l'était à l'automne.** Nous exigeons un collectif budgétaire

- pour rétablir les postes supprimés : aucune menace sur nos missions de services publics et leurs conditions de mise en œuvre n'est acceptable, et aujourd'hui encore moins qu'hier ;
- pour revaloriser les traitements des agents publics, titulaires ou non.
- pour la mise en œuvre effective d'un véritable plan lutte contre la précarité, un plan de titularisation.

Nous exigeons le retrait de la nouvelle gouvernance qui va modifier profondément l'organisation des services académiques, des EPLE mais aussi qui va voir une incidence profonde au bout du processus sur le projet éducatif porté par ce gouvernement dont l'objectif est avec le socle commun de baisser pour le plus grand nombre les niveaux de qualifications pour les remplacer par des compétences et l'élitisme pour une poignée.

***Parce que défendre une autre politique éducative est nécessaire, parce que nous sommes plus que jamais attachés à nos missions et à leurs conditions de réalisation, parce qu'il n'est pas un jour où le gouvernement n'envisage d'aggraver l'austérité à laquelle il soumet l'ensemble de la population, nous pensons que la mobilisation est aujourd'hui à l'ordre du jour.***

La CAN du SNASUB-FSU réunie les 17 et 18 janvier  
se prononce en faveur d'une grève et d'une manifestation nationale à Paris le 31 janvier.

**Le SNASUB-FSU appellera donc les personnels de son champ de syndicalisation  
à se mobiliser et à manifester le 31 janvier.**

---

**SNASUB-FSU**

104 rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS

☎ 01 41 63 27 51/52 📠 01 41 63 15 48 📧 [snasub.fsu@snasub.fr](mailto:snasub.fsu@snasub.fr)

***Le mardi 31 janvier, grève, rassemblements dans les départements et manifestation nationale à Paris :***

**RENDRE VISIBLES LES PERSONNELS  
DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET LEURS REVENDICATIONS**



**NON à la RGPP** destructrice des emplois et du service public,  
**Annulation de toutes les suppressions** de postes dont les 14 retraits prévus dans l'administration ; **depuis 2004, plus de 150 emplois administratifs** auront été supprimés dans l'académie, plus de 7.000 nationalement .

**NON au projet rectoral** de plate-forme académique de gestion des professeurs des écoles du public : **les services départementaux des inspections académiques doivent être maintenus !**

**OUI, à la reconnaissance effective de nos missions** et de notre place objective dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur :  
**SANS NOUS, pas de fonctionnement possible !**

**Ras-le-bol du blocage de nos (bas) salaires** alors que l'inflation est repartie. Marre de la smicardisation de nos grilles de rémunération, du blocage des carrières et des avancements.

**NON au salaire au mérite,**  
**OUI à l'augmentation générale pour tous,**  
**pour vivre mieux !**

**NON à la surcharge de travail** dans les établissements et les services, provoquant stress et pressions sur les personnels.  
**Les suppressions et réorganisations successives** engendrent des dégradations importantes des conditions de travail.

**OUI à un vrai plan de titularisation** des collègues non titulaires, les intégrant définitivement aux équipes en place.

***Rassemblements dans les départements :***

**Aisne : devant l'inspection académique de LAON à 9 h 30**  
**Oise : devant l'inspection académique de BEAUVAIS à 9 h30**  
**Somme : devant le rectorat d'AMIENS à 9 h 30**

**puis, départs en train pour PARIS pour les volontaires, où nous pourrions manifester dans le cortège du SNASUB-FSU - 14 h Station Luxembourg**

**RESERVEZ VOTRE JOURNEE !**

# **2012, la bonne année...**

## **pour rejoindre le SNASUB-FSU !**

### **Pourquoi se syndiquer aujourd'hui ?**

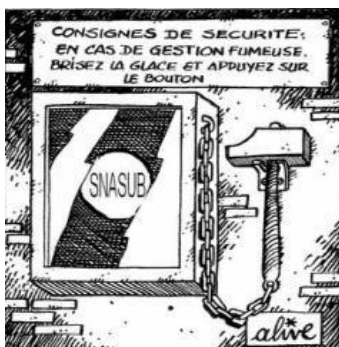
Le SNASUB-FSU regroupe les collègues de tous les secteurs et toutes les catégories sans exclusive, quelques soient les missions des personnels ; en effet, nous ne cherchons pas à être le syndicat de tel ou tel secteur ou catégorie, mais plutôt l'outil commun, qui permet la défense des droits individuels et collectifs de chacun.

**Nous sommes le syndicat qui regroupe les personnels ITRF, les personnels de bibliothèques, les personnels de l'AENES, titulaires et non titulaires,** car nous pensons que ce qui nous unit (le statut général de la fonction publique et/ou les missions de service public de nos établissements d'exercice) est plus fort que ce qui peut nous diviser (nos statuts particuliers, un corporatisme instrumentalisé permettant la division des collègues).

**C'est d'autant plus vrai dans cette période politique,** où tout le jeu gouvernemental consiste à diviser les personnels entre eux, contre les usagers, pour ainsi faire passer l'ensemble de sa politique de régression sociale.

Aux différences catégorielles, nous opposons un syndicat intercatégoriel, basé sur la réalité d'une section académique vivante et de sections d'établissements.

**Dans l'académie d'Amiens, nous disposons de sections dans l'enseignement supérieur (UPJV et UTC)** avec notamment des élus dans les CPE et grands conseils ainsi qu'au CROUS, nous disposons de correspondants dans les services académiques (les trois IA et le rectorat)



inspections académiques et le rectorat) ainsi que des relais dans les EPLE des trois départements.

**Faites le choix d'une défense et d'une action syndicale combative,** cohérente et sans concession face aux régressions sociales en cours.

**Faites le choix d'une organisation syndicale vivante, démocratique,** organisée au plus près des collègues.

### **Adhérer, réadhérer au SNASUB-FSU**

Une équipe académique présente dans les EPLE, les services, les universités ou au CROUS, composée de collègues de la filière AENES, ITRF ou des bibliothèques...

Des élu-e-s du personnel dans les comités techniques, les conseils d'administration, les commissions paritaires... qui vous représentent, rendent compte et vous défendent...

Un mémento mis à jour tous les ans qui vous renseigne sur les textes réglementaires en vigueur, sur les différents aspects de la carrière...

Des sites internet, national et académique, régulièrement mis à jour qui vous informent dans les meilleurs délais de l'actualité syndicale dans nos filières (compte-rendus de CAPA notamment)...

Des réunions d'information syndicale régulières, permettant le contact et la discussion entre collègues pour faire le point ensemble sur nos difficultés et revendications...

Des publications régulières, nationales et académiques...

**Syndicat national de l'administration scolaire,  
universitaire et des bibliothèques -  
Fédération syndicale unitaire**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS  
Téléphone : 03.22.72.95.02 - Courriel :  
snasub.amiens@orange.fr

Site internet : <http://snasub-amiens.bernard-g.com>





# SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique  
Philippe LALOUETTE, Trésorier académique SNASUB/FSU 9, rue Dupuis 80000 AMIENS

> **par prélèvement** sur compte postal ou bancaire, à envoyer à la Trésorière nationale (**Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE**) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

**Merci de remplir tous les champs avec précision.**

## Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,23 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

### CAS PARTICULIERS :

- > **CDD inférieur à 12 mois** : 30,50 €
- > **CDI et CDD nommés pour une année** : selon l'indice et la quotité
- > **Temps partiel et CPA** : au prorata temporis

> Retraités : selon la pension brute mensuelle : moins de 1100 € : 25 % ; de 1100 à 1250 € : 3 % ; de 1251 à 1500 € : 3,5 % ; de 1501 à 2000 € : 4 % ; supérieure à 2000 € : 4,5 % (comprend l'adhésion à la Fédération Générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité).

<b>ACADEMIE :</b> AMIENS	<b>ANNEE DE NAISSANCE</b>
--------------------------	---------------------------

NOM : .....  HOMME  NOUVEL ADHERENT  
 PRENOM : .....  FEMME  ANCIEN ADHERENT

## VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE : .....  
 ENTREE, IMMEUBLE : .....  
 N°, TYPE, VOIE : .....  
 BP, LIEU DIT : .....  
 CODE POSTAL, LOCALITE : .....  
 TEL : ..... PORTABLE : .....

## VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) : .....  
 NOM D'ETABLISSEMENT : .....  
 SERVICE : .....  
 RUE : .....  
 CODE POSTAL, LOCALITE : .....  
 TEL PROFESSIONNEL : ..... PAYS : .....

**Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :**

<b>SECTEUR</b>	<b>STATUT</b>
<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> GROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> AENES <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
<b>CORPS :</b>	<b>CATEGORIE</b>
	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Contractuel CDI <input type="checkbox"/> Contractuel CDD 12 mois <input type="checkbox"/> Contractuel CDD
<b>QUOTITE DE TRAVAIL :</b>	<b>GRADE :</b>
..... %	<b>Interruption d'activité</b> (disponibilité, Congé parental...) :

**COTISATION (sauf retraités)**

$$\left( \frac{\text{---}}{\text{(indice)}} + \frac{\text{---}}{\text{(NBI)}} \right) \times \frac{\text{---}}{\text{(coefficient)}}$$

**x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)**

----- = €

**Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.**

**DATE :** .....

**Signature :** .....

**Règlement par chèque** Nombre de chèques :  1  2  3 Montant réglé : ..... €

**Prélèvement automatique**

> **MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5) :** .....

> **DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS :** 05/...../ 2011

### MANDAT DE PRELEVEMENT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales

Vos nom et prénom .....

Votre adresse .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour le compte de : **SNASUB**  
**104 rue Romain Rolland**  
**93260 LES LILAS**

Référence : cotisation SNASUB

Paiement répétitif ou récurrent

Signé à

Code international d'identification de votre banque - BIC

Paiement ponctuel

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR ZZZ 595401

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à :  
Françoise ELIOT – Trésorière Nationale – SNASUB-FSU – 9 rue d'Ancerville – 55170 SOMMELONNE